



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

*Republique Française - Département du Puy-de-Dôme*

**PROCES-VERBAL  
DE SEANCE**

*Séance en date du 24 Mars 2023*

Date de la convocation : 16 Mars 2023

Date de la séance : 24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET

Absents (3) : Gérard ROURE, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE

Procurations (2) : Gérard ROURE a donné pouvoir à Danièle HORTALA, Mireille CARRET a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

**ORDRE DU JOUR**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1.APROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

2.APROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

3.ETAT DES RESTES A REALISER 2022 – BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

4.AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

5.AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET AEP

6.AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

7. VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2023

8.APROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

9.TRANSFERT INTEGRAL DE LA SECTION « COMMUNE DE SAILLANT » à la COMMUNE DE SAILLANT

10.COUBE DE BOIS LE CROZET

11.VALIDATION PROJET INFORMATISATION CIMETIERE

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 20h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Danièle HORTALA comme secrétaire de séance.

**1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil**

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 04 Février 2023 :

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 ET DU FIC 2023 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE
- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE – ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES
- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A FANGODY
- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
- COUPE AFFOUAGE VILLAGE DE LA VALETTE – ANNEE 2023
- FONGIBILITE DES CREDITS EN M57
- MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME
- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

## 2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la salle.

Yohann CARRET présente le compte administratif 2022 tenu par Michel ROCHE.

Il donne les chiffres pour chacun des budgets :

- Budget communal : résultat de fonctionnement : 100 676,55 € / résultat d'investissement : - 5 134,11 € → Avec les RAR : résultat définitif de + 88 576,51 €
- Budget AEP : résultat de fonctionnement : 15 512,34 € / résultat d'investissement : 45 354,57 € → Résultat définitif : 60 866,91 €
- Budget assainissement : résultat de fonctionnement : 5 548,52 € / résultat d'investissement : 23 575,71 € → Avec les RAR : résultat définitif de 28 924,23 €

Le conseil municipal, unanime, constate que les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des RAR et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Décision approuvée à l'unanimité (8 voix pour) (le Maire ne prend pas part au vote).*

## 3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire réintègre la salle.

Il présente les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Il montre que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par les Receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

## 4. ETAT DES RESTES A REALISER 2022 – BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des RAR 2022 :

- Budget communal : En Dépenses : 53 555,63 € - En recettes : 46 590 €
- Budget AEP : /
- Budget assainissement : En Dépenses : / - En recettes : 10 620 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les restes à réalisés comme énoncés ci-dessus.

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

## 5. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le résultat de fonctionnement de 100 676,55 € (vu lors du vote du CA).

12 100,04 € doivent compenser le déficit d'investissement (résultat d'investissement + RAR).

Le reste (88 576,51 €) pourrait être reporté en 2023 en fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de reporter seulement 30 000 € en fonctionnement et de reporter 70 676,55 € au 1068 en investissement. Cela permettra alors de financer des projets en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé ci-dessus.

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

## 6. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET AEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le résultat de fonctionnement de 15 512,34 € (vu lors du vote du CA).

Monsieur le Maire propose de reporter ces 15 512,34 € en 2023 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé ci-dessus.

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

## 7. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le résultat de fonctionnement de 5 548,52 € (vu lors du vote du CA).

Monsieur le Maire propose de reporter ces 5 548,52 € en 2023 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme énoncé ci-dessus.

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

## 8. VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime décide de conserver le même taux communal que 2022, soit 32,88 % pour les propriétés bâties (Taux communal : 12,40 % + Taux départemental : 20,48 %) et 82,90 % pour les propriétés non bâties.

Pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale), il décide de conserver le même taux qu'en 2020 (année du dernier vote pour la TH), c'est-à-dire 7,12 %.

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

## 8. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les budgets primitifs 2023 suivants :

Budget Communal, Budget AEP, Budget Assainissement.

Après avoir écouté ces exposés et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets primitifs énumérés ci-dessus.

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

9. TRANSFERT INTEGRAL DE LA SECTION « COMMUNE DE SAILLANT » à la COMMUNE DE SAILLANT  
TRANSFERT INTEGRAL DE LA SECTION « COMMUNE DE SAILLANT » à la COMMUNE DE SAILLANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dossiers de demande de subvention pour la zone de loisirs à Fangody sont à l'arrêt car la commune n'est pas propriétaire de la parcelle concernée. C'est la section « Commune de Saillant » qui est propriétaire.

Comme il n'y a plus de membre sur cette section, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents demande à M. Le Préfet le transfert intégral des droits, obligations et biens de la section « Commune de Saillant » à la commune de SAILLANT (parcelles A1641, D596, D597 et D1547).

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

10. VENTE DE BOIS SECTIONNAL LE CROZET

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une coupe de bois a lieu autour de la parcelle sectionnale A1114 au Crozet.

Une vingtaine de pins de cette parcelle sont arrivés à maturité, il nous est proposé de les couper afin d'uniformiser la zone.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de faire couper les pins matures de la parcelle A1114 au tarif proposé par le marchand de bois, c'est-à-dire 20 € le m<sup>3</sup> pour les pins secs et 26 € le m<sup>3</sup> pour les pins vivants (pour palettes).

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

11. VALIDATION PROJET INFORMATISATION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement, il nous est difficile de gérer le cimetière en l'état : vieux plans, pas de photos des concessions (ce qui entraîne une visite de nos services à chaque décès), actes de concession non informatisés, etc.

Il informe l'assemblée que la société GERPHAGNON de St-Pal-de-Chalencon a développé un logiciel informatique permettant de gérer plus facilement son cimetière via un plan interactif.

Il suffit alors de « cliquer » sur la concession pour qu'apparaissent photos, noms des derniers défunts, acte de concession...

Cette application a été développée pour les « petits cimetières » comme le nôtre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le devis de 1908 € TTC auprès de la SAS GERPHAGNON pour la livraison de l'application de gestion du cimetière prête à être utilisée (avec photos prises et épitaphes relevés par la société).

*Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).*

11.DOSSIER EN COURS

PLUI :

Deux dernières demandes de modification ont été transmises au cabinet d'études.

Maison Rage :

La maçonnerie ROBERT doit transmettre un devis à l'EPF SMAF pour construction d'un mur après la démolition. Ces travaux devraient être inclus dans la démolition et pris en charge par l'EPF.

Station de Merlonne :

Réunion avec les propriétaires de terrains impactés par les travaux (en présence du maître d'œuvre), le mardi 28 Mars 2023, afin de présenter le projet.

Autres travaux : beaucoup de problème dans les dossiers de demande de subvention en général. Pour Fangody (voir délibération précédente). Pour la chaudière, nous devons fournir une attestation d'économie d'énergie.

Voirie :

- Le Mont : le mur de soutènement de la route s'écroule. La maçonnerie ROBERT a fait un devis pour le réparer pour 3 960 € TTC
- La nouvelle piste forestière du Mont a été dévastée par l'entreprise SYLVEO. Une réunion sur place a eu lieu ce jour. La remise en état devrait être faite d'ici fin Avril par l'entreprise.

Gîtes :

VMC remplacée.

Matériel : achat d'un vidéo-projecteur

Agents :

Recrutement d'Alain BRANCIER, agent technique, à compter du 28/03/23 pour 6 mois. Il travaillera avec Didier.

#### QUESTIONS DIVERSES

L'association les Gazelles de l'Ance ont déposé un dossier de demande de subvention. Le CM décide de ne pas y donner suite car ce n'est pas une association de Saillant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,  
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance  
Danièle HORTALA

A handwritten signature in blue ink, "Danièle Hortala", is written over the typed name. The signature is stylized and includes a large loop.